

Les 10 règles de conduite du plongeur spéléo suisse



- 1) Par mon attitude et mon comportement, je veux être et rester le bienvenu partout.
- 2) Je me rend sur les sites de plongée avec le moins de véhicules possible et parque de façon a ne pas bloquer le passage et les accès.
- **3)** Je suis **respectueux et poli** envers les habitants de la région et les autres personnes présentes et prend leurs demandes en considération.
- **4)** Sur les lieux de plongée, je me rechange de façon discrète et adopte, en public, une **attitude correcte**.
- **5)** Je ne fait pas de bruit inutilement et je m'équipe de façon calme et rangée. Je ne laisse pas de déchets après mon passage dont la **durée sera** la plus courte possible.
- **6)** Je me comporte de façon **collégiale et retenue** avec les autres plongeurs présents sur le site. Je ne suis conscient de mes limites et des dangers.
- **7)** La **sécurité en plongé spéléo** est pour moi **le point principal**. Je plonge en respectant strictement les standards et les règles de sécurités. Je plonge de façon **défensive**.
- **8)** Je suis bien formé, car je sais que sans brevet je ne suis pas couvert par les assurances et qu'en cas d'accident, le site risque d'être interdit.
- **9)** L'alcool et la drogue avant la plongée sont des facteurs de risques mortels et ne sont pas compatible avec mon sport.
- **10)** En tant que plongeurs spéléo, je **respecte les cavités, la faune et la flore**. Je fait en sorte que mon passage soit discret et ne laisse pas de traces.

N'oublie pas: UN seul et unique mauvais comportement peut ruiner d'un coup la réputation et la confiance bâtie durant de longes années et être la cause d'une fermeture du site de plongée!